Les aventures de Bovyn l'ancien postier de Tourcoing continuent

Il a été arrêté hier et écroué pour abus de confiance et carambouillage

Il est dit que l'ancien facteur Bovyn continuera d'occuper l'opinion. Il semble que la piste de Linselles doive être abandonnée, bien qu'un fait nouveau soit arrivé à notre connaissance. En effet, la disparue qui, partie de Rosendael pour Linselles n'est pas arrivée à destination, est parente, cousine, nous dit-on, de M. Dupont, le boulenger chez qui Bovyn travaillait. Là, il aurait vu la jeune femme pendent les visites qu'elle fit à son parent. Mais là s'arrêtent les certitudes.

Abus de confiance et carambouillage

On se souvient que nous avons dit, à propos de la fugue de Bovyn, à Dunkerque, que la dite fugue coïncidait avec une assignation. Le pseudo-facteur devait, en effet, comparaître devant M. Lidolf, commissaire de police de la rue de la Latte, pour répondre de plusieurs faits délictueux pouvant l'entraîner loin.

Aimant l'alcool et le plaisir, Benjamin Bovyn avait souvent besoin d'argent. Comme ses émoluments de garçon livreur lui étaient insuffisants, il résolut de jouer au plus fin. Pour cela, il empocha à plusieurs reprises les sommes que lui payaient les clients de M. Dupont d'abord, de la maison de faïences Lemen-Vandekerkhove, rue de Roubaix, ensuite. N'ayant pas encore assez de fonds, Bovyn opéra différemment. Il acheta à M. Derveaux, rue du Tilleul, une motocyclette d'occasion à tempérament. — Surtout, lui dit le vendeur, ne vendez pas la moto avant de me l'avoir payée !... Il promit. Mais on sait que les paroles s'envolent...

Toujours est-il que le garçon livreur revendit bel et bien la motocyclette et ceci avant d'avoir versé un sou à Derveaux.

Un mandat d'amener

Devant ce triple cas d'abus de confiance compliqué d'escroquerie, M. Richard, juge d'instruction à Lille, envoya au commissariat central de Tourcoing, hier matin, un mandat d'amener.

En possession de cette pièce, les agents de la sûreté se présentèrent au domicile de Bovyn, 67, Chaussée Denis-Papin, au boulevard Industriel et l'appréhendèrent pour le conduire à l'instruction à Lille.

Interrogé par le magistrat, il a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Il a été écroué à la Maison d'arrêt de Lille.

Une commission rogatoire désignée par M. le juge d'instruction Richard, va se rendre à Tourcoing pour entendre la déposition de M. Derveaux, le vendeur de la motocyclette et sans doute MM. Leman-Vandekerkhove et Dupont, au sujet des vols reprochés à leur infidèle livreur.

Un drame passionnel commis en Belgique sera évoqué devant les Assises du Nord

Le Parquet d'Avesnes a transmis au Parquet général à Douai le dossier d'une affaire criminelle dont l'instruction vient d'être terminée.

Il s'agit d'un drame passionnel qui par certains côtés rappelle celui qui se déroula à Cassel et se termina par l'acquittement de l'accusé Antoine Malvache.

Le 16 octobre dernier, vers 5 h. 30 du matin, une discussion éclatait entre un jeune homme et une jeune fille qui avaient pris place dans un train amenant de Belgique en France des ouvriers belges. Tout à coup plusieurs détonations mettaient en émoi les voyageurs dont l'un aussitôt actionna le signal d'alarme.

Louis Piraux, 26 ans, de nationalité française venait de tuer son ancienne amie Emilie Hennebert, originaire de Strée (Belgique).

Le train avait stoppé à quelques centaines de mètres de la frontière. Profitant du désarroi, le meurtrier sauta à bas du compartiment et favorisé par l'obscurité réussit à s'enfuir.

Les gendarmes belges effectuèrent des battues mais sans résultat. Piraux avait réussi à gagner le territoire français. Cependant les autorités françaises prévenues, ne tardèrent point à l'arrêter à Jeumont, au lieudit « Saint-Bernard ».

Et malgré que le drame se soit déroulé en Belgique, Piraux étant Français fut déféré à la justice de son pays. L'information du Parquet d'Avesnes a établi que le drame avait eu pour mobile la rupture entre les deux jeunes gens.

Le dossier sera examiné demain samedi par la Chambre des mises en accusation qui statuera sur le renvoi de l'accusé devant la Cour d'assises. Et il vraisemblable que cette affaire sera soumise au Jury du Nord à la prochaine session, en juillet.

R. L.

MM. Le Goffic et Chaumeix élus membres de l'Académie française

L'Académie française a procédé hier à une double élection pour le remplacement du vicomte François de Curel, décédé le 26 avril 1928, et de M. Georges Clemenceau, mort le 24 novembre 1929.

Etaient candidats : au premier de ces deux fauteuils, le duc Maurice de Broglie, M. Francis de Croisset et M. Charles Le Goffic, et, au second, M. André Chaumeix et M. Maurice Larrouy.

Déduction faite des deux membres défunts, de ceux qui ne peuvent prendre part aux séances n'ayant pas encore été reçus (M. Georges de Porto-Riche et le maréchal Pétain), et des absents, MM. Bergson et Camille Jullian, le nombre des votants s'élevait à 34. La majorité était donc de 18.

Voici le résultat des scrutins :

Fauteuil de Curel : MM. Le Goffic, 20 voix, ELU ; De Croisset, 8 voix ; De Broglie, 6 v.

Fauteuil Clémenceau : MM. Chaumeix, 26 voix, ELU ; Larrouy, 5 voix ; bulletins blancs, 3.

Les deux nouveaux académiciens seront reçus, M. Le Goffic par M. Henry Bordeaux et M. André Chaumeix, par M. Louis Madelin.

Ajoutons que M. Chaumeix est âgé de 50 ans et M. Le Goffic, de 67 ans.

L'inauguration du cimetière britannique de Richebourg-l'Avoué

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Emu encore de la visite qu'il venait de faire sur la tombe de son fils, Lord Tyrrel remercia à son tour le maire de Richebourg, la population du pays, la France entière de leur témoignage d'amitié.

M. le général de Castelnau, à son tour, salua les vaillants fils de l'empire britannique, accourus sur notre sol pour défendre la Justice et la Liberté, y dorment leur dernier sommeil.

M. Peytral, préfet du Pas-de-Calais, au nom du Gouvernement, tint à saluer les braves soldats de l'empire britannique qui, ensevelis sous ce champ d'honneur, ont offert leurs poitrines à l'ennemi.

« Notre sol d'Artois, souvent souillé, déclara M. le préfet du Pas-de-Calais, devient aujourd'hui votre immense et mystérieux tombeau. Il saura perpétuer le culte du souvenir et sera le gage le plus précieux d'union entre nos deux pays pour la Paix, pour le plus grand bien de la Civilisation et de l'Humanité ».

M. le pasteur Witner présida ensuite la cérémonie religieuse, tandis qu'au loin retentissait en sourdine une sonnerie de clairon.

L'Hymne anglais et la « Marseillaise », chantés par l'assistance, terminèrent cette solennelle manifestation du Souvenir.

La visite des cimetières

Aux nombreux cimetières étrangers échelonnés aux environs de Béthune et de Cambrin, Cuinchy, etc., les personnalités se rendirent ensuite et après un court déjeuner à Béthune, Lord Tyrrel et sa suite visitèrent le Monumement de Lorette, pour rentrer enfin à Arras, où avait lieu une réception intime organisée par la Direction des Sépultures britanniques.

Le retour vers Arras

Suivant l'horaire, avec la plus grande exactitude, la caravane guidée par M. le Major Ingpen, Secrétaire général de l'I. W. G. C. s'ébranla vers la route conduisant à Lens.

Les notabilités officielles anglaises et françaises passèrent devant les cimetières britanniques bordant la route et s'arrêtèrent un instant devant celui de Loos-en-Gohelle où un grand monument est en construction. Ce mémorial est édifié à la mémoire des 20.693 soldats britanniques qui tombèrent dans la région pendant la bataille du 24 septembre 1915. La ville de Lens fut longée et le train de voitures automobiles défila à travers la populeuse cité de Liévin, puis ce fut la montée au cimetière national de Lorette.

Toutes les personnalités déjà citées sauf S. E. l'Ambassadeur britannique qui était reparti pour Paris, se rendirent à l'ossuaire de Lorette.

Le général Sir Fabian Ware, au nom du Comité mixte franco-britannique déposa une superbe couronne dans la crypte. L'assistance se recueillit devant les cercueils d'ébène et se rendit ensuite à la chapelle. M. Rossé, commissaire général assurait le service d'ordre.

Ce fut ensuite le retour vers Arras. La caravane ralentit devant chaque cimetière et arriva devant les bureaux de la commission britannique des sépultures militaires vers 16 h. 30. Un thé fut servi et à 17 h. 15 les invités reprirent le rapide de Paris.

Un discret service d'ordre fonctionnait sous les ordres de M. Marteaux, commissaire de police.

R. L.

Une arrestation à propos du vol de Cartignies

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'arrestation de Dewilde

Voilà quelques jours, la 2e brigade de police mobile de Lille reçut une nouvelle demande d'enquête : M. Droiton repartit vers l'Avesnois. Un nouveau dénouement allait surgir.

M. Droiton enlendit une fois de plus les plaignants, les époux Hautecœur, qui commencent à se lasser d'être ballotés d'audience en audience depuis trois ans : M. Emile Renquin, qui proteste contre toutes les tribulations et les accusations qu'il a endurées depuis deux ans ; M. Ernest Dewilde enfin, qui ne cesse pas de charger le rentier de Dompierre.

Il l'accuse même avec un si évident acharnement que son rôle devait paraître suspect.

On s'étonnait en effet qu'il ne put donner d'indispensables précisions sur la façon dont M. Renquin lui aurait remis les bons. On s'étonnait aussi qu'il ne se soit inquiété de la provenance des bons, sachant pertinemment au moment où il les reçut qu'un vol avait été commis chez les époux Hautecœur et que Renquin était désigné par la rumeur publique. On se demandait enfin, pourquoi si Dewilde avait la conscience nette, il n'avait pas négocié les bons lui-même et qu'en chargeant son père de cette opération il ne lui avait pas indiqué la provenance de l'argent ?

De plus, il était avéré qu'au moment du vol si la situation de Renquin était florissante, celle de Dewilde était rien moins que précaire et en somme si quelqu'un avait besoin d'argent c'était bien le marchand de porcs de Berlaimont.

Hier matin, l'enquête menée par M. Droiton a eu son épilogue.

Ernest Dewilde a été mis en état d'arrestation sous l'inculpation de recel et il a été dirigé vers la prison d'Avesnes.

Des charges assez sérieuses ont été relevées contre lui, ce qui ne l'empêche pas de nier et le vol et même le recel.

L. B.

Un vapeur français en feu dans la mer Rouge

On craint que 100 personnes n'aient péri

L'agent du « Lloyd » à Port Soudan télégraphie : « Sans fil Djeddah, vapeur français « Asia » est en feu. Quinze cents pèlerins embarqués hier pour Port Sud mer Rouge. Craint quelques vies perdues. Incendie commença huit heures soir, hier. »

Au siège de la Compagnie à laquelle appartient le vapeur « Asia », on n'a reçu aucune nouvelle autre que le radio lancé par le commandant, et dans lequel il annonçait que l'équipage en entier et les pèlerins avaient été transbordés sur d'autres navires accourus à son appel. — L'« Asia » ciblait de Djeddah à Djibouti, et était spécialement affecté au transport de pèlerins.

Une autre dépêche de Port Soudan annonce que l'incendie n'a pu être maîtrisé et qu'il est impossible d'approcher du bateau ; on craint que cent personnes n'aient péri. Le vapeur a été abandonné.

Le Congrès du Syndicat National des Agents des P. T. T.

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Un débat sur le rapport moral

Un débat s'ouvre sur la discussion générale du rapport moral, auquel prennent part MM. Barthe, de Limoges ; Juibet, de Bordeaux ; Capdepont, du P.-L.-M. ; DEHOVE, *de Lille*, et Subra, fondateur de l'association générale des commis. Quelques orateurs ayant demandé que la discussion du rapport moral eût lieu à huis clos, le Congrès repousse à l'unanimité cette proposition. M. Belin, de Lyon, demande que le mouvement du 16 mai soit immédiatement discuté ; à ce sujet, la section des Bouches-du-Rhône dépose la motion suivante : « *Le Congrès approuve sans réserves la Commission exécutive d'avoir permis à la corporation de manifester son indignation et sa volonté absolue de s'opposer par tous les moyens à l'intégration des propositions gouvernementales qui consacrerait la déchéance des différentes catégories du personnel postal* ».

Une demande de vote par appel nominal des mandats est déposée sur le bureau. Après un orageux débat, cette demande est repoussée et le texte de la motion proposée par la section des Bouches-du-Rhône est voté par acclamations. Puis tous les assistants se lèvent et chantent l'« Internationale ». Et la séance est levée à midi.

La réponse du Ministre des P.T.T.

Elle reprend à 14 heures, sous la présidence de M. PETIT, *de Lille*. Le président lit le texte du télégramme envoyé par M. Mallermé, ministre des P.T.T., en réponse au télégramme envoyé le matin par le Congrès et demandant une délégation soit reçue au ministère. *Le ministre accepte de recevoir aujourd'hui 23 mai, à 11 heures, une délégation du Congrès*, mais il ajoute que cette délégation ne devra comprendre aucun des agents frappés de mesures disciplinaires.

L'examen détaillé du rapport moral commence. L'article concernant la *défense des intérêts généraux* est adopté après différentes interventions. L'article demandant le *rétablissement des directions départementales* est adopté. Celui concernant le *fonctionnement des budgets annexes* est également adopté. L'article concernant les *relations entre l'Administration des postes et des Compagnies de chemin de fer* est adopté après approbation d'un *ordre du jour demandant qu'une étude soit entreprise ayant pour objet de déterminer les conditions d'exploitation du service des colis postaux par l'Administration des postes.*

La radiodiffusion

Le chapitre de la radiodiffusion donne lieu au vote d'un ordre du jour disant : « *Le Congrès déclare qu'en étudiant le vote du statut, l'Administration doit poursuivre activement, dans l'intérêt supérieur des auditeurs, l'aménagement de son réseau en augmentant la puissance des stations et en améliorant la qualité technique des émissions* ». Cet article est adopté.

Le congrès adopte ensuite l'article concernant la *défense des intérêts du personnel*.

Celui concernant le recrutement donne lieu au dépôt d'un ordre du jour ainsi conçu : *Le congrès approuve l'action de la commission exécutive en matière de recrutement.* — Cet ordre du jour est approuvé par *16.888 suffrages contre 10.521 et 610 abstentions.*

L'ordre du jour appelle le chapitre relatif à l'*avancement*. Il est adopté, ainsi que tous les autres chapitres du rapport moral.

La totalité du rapport moral est adoptée à l'unanimité.

La délégation qui va se rendre au Ministère des P. T. T.

En fin de séance, le congrès nomme les membres de la délégation qui se rendra aujourd'hui, à onze heures, au ministère des P. T. T. Cette délégation sera composée de trois membres de la délégation exécutive du Syndicat National des P. T. T., auxquels sont adjoints MM. *Dehove, de Lille* ; Lemoine, de Rennes ; Poupin, de Rochefort, et Mlle Sauret, de Bordeaux.

Cette délégation a pour mandat de présenter au ministre les seules revendications relatives aux traitements.

Le trafic de la cocaïne à Lille

Nous avons relaté il y a plusieurs semaines l'arrestation effectuée à Lille, par M. Mathis, commissaire de police, de Emile Falce, soi-disant représentant à Paris, qui se livrait au trafic de la cocaïne.

Au moment de son arrestation, cet individu fut trouvé porteur d'un livret militaire au nom de Lacroix. Interrogé à ce sujet le trafiquant déclara avoir trouvé ce document dans un taxi à Paris.

M. Hénaut, juge d'instruction chargé de l'affaire, délivra une commission rogatoire à Paris afin d'être renseigné exactement sur l'origine du livret militaire. D'après les premiers rapports qui sont parvenus au magistrat instructeur, le livret militaire a été volé à son propriétaire par le nommé Felci ; M. Henaut, dès que le résultat de la commission rogatoire lui sera transmis renverra Felci et sa complice devant le tribunal correctionnel de Lille.

A propos de la création du chemin de fer transsaharien

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Le Soudan, qui paraît la partie la plus notable de ce vaste ensemble, a une population évaluée, par certains voyageurs, à plus de 100 millions d'habitants. Les éléments d'un trafic international paraissent y exister à un haut degré.

Un grand fleuve, le Niger, le traverse sur la moitié de son territoire.

Des deux côtés, par le Sénégal et par l'Algérie, le Soudan peut être abordé.

L'ouverture d'un chemin de fer, reliant nos possessions d'Algérie au Soudan est nécessaire pour arriver à ce double résultat. Il est nécessaire, également, de relier le Sénégal au Niger ».

Ainsi, pour la première fois, à notre système de pénétration en Afrique, latéralement et par les côtes, s'ajoutait l'idée d'une pénétration perpendiculaire au moyen d'une voie ferrée.

Cette idée fut vivement controversée. Et elle dormit, longuement, sans être tout à fait enterrée. Elle rencontra des adversaires déterminés et d'ardents défenseurs, qui bataillèrent ferme.

Or, une loi promulguée le 25 juillet 1928, décidait la création d'un Comité d'Etudes du Chemin de Fer Transsaharien.

Il devait rechercher, au point de vue technique, si la réalisation du projet était pratiquement possible et dans quelles conditions l'exploitation d'un chemin de fer transsaharien pouvait être assurée ?

Au point de vue économique, quelle était la situation actuelle et quelles étaient les possibilités du développement des régions desservies, en établissant même des prévisions de trafic ?

Au point de vue administratif et financier, quel était le rendement possible du futur chemin de fer et quelles modalités pourraient être envisagées pour sa construction et son exploitation ?

Les travaux du Comité d'Etudes, entrepris dès le mois d'août 1928, ont été poussés avec une sorte de passion. Ils sont décisifs.

Nous les analyserons, dans un autre article, mais, dès aujourd'hui, donnons leur conclusion :

« La réalisation du projet est facile. Le « Transsaharien » n'est plus une aventure. Il est très supérieur à tout autre moyen de transport praticable au Sahara. La dépense n'atteindra pas trois milliards. Le Transsaharien couvrira très convenablement ses dépenses d'exploitation ».

E. B.

La fuite du comptable lillois voleur d'un demi-million

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De leur côté, leurs voisins de table n'essayèrent pas d'entrer en conversation avec les convives qui se trouvaient à proximité. « Ils en avaient assez à discuter entre eux, nous dit l'un des cheminots ; la femme surtout « tenait le crachoir ! ».

« Et bientôt, après un repas substantiel, le couple qui paraissait pressé, se leva ; l'homme, que nous continuâmes de prendre pour Duséhu, reprit son pardessus au portemanteau et en compagnie de la femme qui avait dîné avec lui, quitta le « P'tit Moderne ».

Le retour à Lille

Duséhu, nous l'avons dit, est un cheminot révoqué. Qu'il soit allé dans ce restaurant connu et recommandé des employés de chemins de fer, il n'y a rien là que de très naturel. Peut-être avait-il l'intention d'y coucher ? Remarquant alors deux « anciennes connaissances », il aura hâté son repas et cherché une chambre dans un autre hôtel. Ce sont des hypothèses, mais des hypothèses et vraisemblables qu'on en tiendra certainement compte.

MM. Vandersteene et Dumoulin ne sachant toujours pas ce qui s'était passé dans la Capitale des Flandres, durant leur voyage, s'en revinrent donc à Lille et le 17 mai, à 17 heures, sur le qual de la gare, en descendant du train, eurent l'heureuse surprise d'être accueillis par un de leurs camarades, retraité également, M. Baratte, président d'une Association fraternelle des Cheminots.

Après les compliments habituellement échangés, en pareille circonstance, M. Baratte mit ses collègues au courant des événements survenus durant la quinzaine, puis sortant un « Réveil du Nord » de sa poche, leur dit soudainement : « Et ça, qu'est ce que vous en dites ? Vous vous souvenez de Duséhu, le comptable des voitures, qui a été révoqué à la grève de 1910 ? Eh bien, c'est un triste sire. Il a disparu avec 520.000 francs appartenant à son patron ».

— « Quoi ? Quoi ? s'exclamèrent MM. Vandersteene et Dumoulin, mais nous venons de le voir à Bordeaux ; nous avons mangé près de lui... Oui, ça doit bien être Duséhu, mais cependant celui que nous avons vu était plus gros, plus fort, que celui que représente la photo du journal ».

Le doute, alors, s'empara des deux cheminots. Était-ce vraiment l'ancien comptable des voitures, perdu de vue depuis longtemps déjà, qu'ils avaient rencontré ?

MM. Vandersteene et Dumoulin, interrogés par nous, hier soir, ne nous ont pas caché l'ennui que cette affaire leur causait. « Nous ne pouvons rien vous dire d'autre, nous déclarèrent-ils, et nous ne savons plus si nous avons réellement bien reconnu Duséhu. Vous comprenez, après tant d'années, il se peut que nous nous soyons trompés. Il nous est impossible de donner une certitude ; mais, quand même, plus nous y pensons, plus nous croyons ne pas avoir fait erreur ».

C'est sur ces mots que nous avons quitté nos interlocuteurs.

R. L.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Querelle de danseurs

En sortant d'un bal à Locon, Emile Messéans et Louis Letaille se prirent de discussion. Mais, à bout d'arguments, le premier flanqua au second une sévère correction.

Le tribunal de Béthune a condamné Messéans à 20 jours de prison, 50 fr. d'amende et à verser 1.000 fr. de dommages-intérêts à la victime.

Après plaidoirie de Me Maes, la **Cour élève à deux mois la peine de prison, mais elle accorde au prévenu le bénéfice du sursis. Elle maintient les 50 fr. d'amende.**

Un violent personnage

Pierre Bonnec est un monsieur peu commode. Pour menaces, violation de domicile et bris de clôture, le tribunal d'Arras l'a condamné à 15 jours de prison et 30 fr. d'amende.

Bonnec a fait appel, mais il ne se présente pas. **Aussi la Cour, par défaut, lui inflige deux mois de prison et 50 fr. d'amende.**

La débauche

Françoise Batailly était tenancière, à Sous-le-Bois, d'un café portant l'enseigne « A la Terrasse ». L'établissement avait surtout une clientèle d'Arabes et de nègres et il s'y passait des scènes de débauche qui valurent à la débitante d'être poursuivie pour excitation à la débauche.

Le tribunal d'Avesnes infligea à Françoise Batailly 15 jours de prison, 200 fr. d'amende et à la fermeture du café.

La Cour se montre plus sévère que le tribunal de première instance.

Après plaidoirie de Me Feugey, **elle élève à trois mois la sanction pénale; elle confirme le taux de l'amende et maintient la fermeture du café de la Terrasse.**

Abandon de famille

Maurice Iger a été condamné à trois mois de prison par le tribunal de Douai, pour abandon de famille.

Par arrêt de défaut, le 15 novembre dernier, la Cour éleva la peine à quatre mois.

Sur opposition, Iger voit la condamnation ramenée à deux mois, avec le bénéfice du sursis.

Les accidents d'auto

Le 15 septembre dernier, vers 21 heures, M. Oscar Lecomte, 47 ans, boucher à Ferrière-la-Grande, arrivait en auto à Maubeuge. Il roulait à une allure assez vive et n'avait pas l'air de savoir exactement quelle route il allait prendre. C'est ainsi que rue de la Gare, il renversa Mme Buche et son enfant, qui furent blessés. Puis l'automobiliste, sans se soucier de l'accident, poursuivit sa route. Cependant un passant, M. Robert Fromont, put le rejoindre et relever le numéro de la voiture.

A la suite de ces faits, le tribunal d'Avesnes a condamné Lecomte à 20 jours de prison, 200 fr. d'amende et à verser 3.000 fr. de dommages et intérêts à la partie civile.

La Cour porte à un mois la sanction pénale et confirme les autres dispositions du jugement.

***

— Mlle Léontine Roussel passait en auto dans le village du Parcq, sur la route de Saint-Omer. Par malheur, la jeune automobiliste, qui faisait du 60 à l'heure, voulut doubler un cycliste, M. Adolphe Guizy, qu'elle accrocha et renversa. L'accident eut une autre conséquence : M. André Delaplace qui, à motocyclette, suivait le cycliste, tomba également. Le tribunal d'Arras a condamné Léontine Roussel à 50 fr. d'amende et à verser une provision de 6.000 fr. à M. Guizy et une autre de 12.000 fr. à M. Delaplace, en attendant que l'expertise du docteur Brossart permît de fixer le chiffre total des dommages-intérêts.

Après plaidoiries de Mes Soland, Gerbert et Feugey, **la Cour renvoie l'affaire au 6 juin pour l'arrêt.**

***

— Chauffeur au service de M. Robert Bons, Julien Milliot, qui pilotait un camion-auto a, sur la route de Dunkerque à Loon-Plage, accroché un autre véhicule et poursuivi son chemin sans s'inquiéter de l'accident.

Pour délit de fuite, le tribunal de Dunkerque a condamné Milliot à 15 jours de prison et 100 fr. d'amende.

En appel, le prévenu est défendu par Me Parmentier.

La Cour élève à un mois la peine de prison, mais en accordant le sursis au prévenu. Elle maintient, par ailleurs, le taux de l'amende.

Le traitement du bijoutier

M. Maurice Olyve exerce à Dunkerque la profession de bijoutier. Mais à ses moments perdus, il traite par l'électricité certains malades. Le syndicat des médecins ayant eu vent de la chose, considéra que le bijoutier piétinait dans ses plates-bandes et il porta plainte.

Et le tribunal de Dunkerque a condamné Olyve à 100 fr. d'amende pour exercice illégal de la médecine.

Me Soland présente la défense du prévenu. **La Cour confirme purement et simplement la décision des premiers juges.**

La fraude alimentaire

Poursuivi pour avoir mis en vente du beurre falsifié, M. Georges Bellsaut a été acquitté par le tribunal d'Avesnes.

En appel, la Cour décide qu'une nouvelle expertise aura lieu; elle en confie le soin à MM. Barré, chimiste agricole; Leglas, pharmacien et Prenowski.

Un avion tamponna... une auto : quatre tués, cinq blessés

On mande de *Quintero* (Chili) qu'un avion de la marine est entré en collision, en atterrissant, avec une automobile. Le pilote et quatre femmes ont été tués, cinq autres personnes ont été grièvement blessées.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Vendredi 23 mai 1930

Soleil : Lever à 4 h. 02 ; coucher à 19 h. 33.
Lune : Lever à 2 h. 06 ; coucher à 14 h. 04.
Aujourd'hui : St-Didier. Demain : St-Donatien.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 22 mai 1930, à 18 heures :

Baromètre : 760 mil. 5 ; baisse depuis la veille à 18 heures : 3 mil. 6.

Thermomètre : Fronde : 11.2 ; minima : 8.3 atteint à 6 heures ; maxima : 11.2 atteint à 18 h.

Etat hygrométrique : 94 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille à 18 heures : 6 mil. 2 ; Direction du vent : Nord Nord-Ouest ; Force : faible ; Direction des nuages : Nord ; Etat du Ciel : couvert.

Temps probable pour aujourd'hui : frais, brumeux.

PREVISIONS DE L'OFFICE NATIONAL. — Région Nord. — Temps médiocre, ciel très nuageux avec averses et orages, vent de Nord 4 à 7 m. ; même température diurne. Minimum sans changement sur la nuit précédente.

Lille

LES TRAVAUX DE PAVAGE

L'ADMINISTRATION MUNICIPALE EN ARRÊTE LE PROGRAMME

Réunie sous la présidence de M. Roger Salengro, député-maire, l'Administration municipale a retifié les propositions de M. Ed. Doyennette et de la Commission des Travaux quant aux travaux de pavage.

Seront pavés dans les semaines qui vont suivre : 1° le carrefour de Douai ; 2° la voie reliant la place de la République à la porte d'Arras : rues Nicolas-Leblanc et d'Artois.

Seront pareillement pavées la rue Boilly prolongée, les rues Blanqui et Henrico-Ferri.

Il sera procédé au pavage de la chaussée latérale de la place Nouvelle Aventure dès que sera terminé le pont prévu.

LA FETE DES MERES

Le maire de Lille et son Conseil procéderont dimanche à 15 heures, grand hall de l'Hôtel de Ville, à la remise des médailles et diplômes de la Famille française conférés par le Gouvernement de la République à 111 familles lilloises. La Musique municipale se fera entendre. A l'issue de la cérémonie, les vins d'honneur seront offerts.

UN TRISTE INDIVIDU

L'avant-dernière nuit, vers 1 h. 20 du matin les quelques rares noctambules qui regagnaient leur domicile avait leur attention attirée par des appels désespérés qui provenaient de la rue de Béthune. Ils se précipitèrent immédiatement ainsi que deux agents et aperçurent un spectacle navrant.

Un homme — un triste sire d'ailleurs puisqu'il ne vit que du produit de la prostitution — roulait de coups une malheureuse jeune fille.

Les témoins s'interposèrent immédiatement et portèrent secours à Mlle Agnès Dujardin, demeurant 67, rue Masséne, qui gisait sur le sol.

Son agresseur, un certain Engrand René, qui était d'ailleurs en état d'ivresse, fut immédiatement empoigné par les agents et conduit au poste central.

Il sera déféré au Parquet ce matin.

PETITES NOUVELLES

Accident du travail. — Mercredi à 14 h. 30, le terrassier Charles Simon, demeurant à Lille, rue de Bailleul, au service de MM. Graticola frères, était occupé à travailler dans une tranchée quand une poutre lui tomba sur la tête, le blessant légèrement. Il a été transporté à l'Hôpital Saint-Sauveur.

Auto contre tramway. — Jeudi, vers 13 heures 45, une collision s'est produite au Pont-Royal entre un tramway X conduit par le wattman Geston Carlier et un camion-auto de la société « L'Air Liquide », piloté par le chauffeur Bertez. Au cours de la collision, Mlle Solange Houzette, 20 ans, habitant à Lambersart, qui se trouvait sur la plateforme du tramway, a été légèrement blessée au visage.

Un gamin renversé. — Mercredi, à 18 h. 30, le jeune Pierre Ausuitter, 7 ans, demeurant rue de Paris, 48, a été renversé rue Anatole-France par le cycliste Eugène Declercq, 23 ans, 19, rue Jean-Jaurès, à Marcq-en-Barœul. Le gosse a été égratigné aux genoux.

Vagabondage. — Le nommé Joseph Panas, 35 ans, sujet polonais, trouvé cette nuit dormant dans une casemate, a été arrêté et déféré au Parquet pour vagabondage.

Accident de cycliste. — Mercredi, à 16 h. 30, place de la République, le cycliste Lecomte Renaud, 22 ans, demeurant à Wambrechies, rue de Lille, a été renversé par l'auto de M. Kleber Desbarbieux, rue des Arts, à Roubaix. Dégâts matériels insignifiants.

AU COMICE AGRICOLE

Comme de coutume, le Comice Agricole de Lille s'est assemblé mercredi à 11 h. à la Nouvelle Bourse, sous la présidence de M. Guilbaut.

Après un aperçu sur la loi des Assurances Sociales, par rapport à l'Agriculture, on rappela à nouveau que les concours du Comice auront lieu cette année à La Bassée, ainsi qu'il a été dit lors de la dernière réunion.

LA VALEUR DES BLÉS

M. Guilbaut fit ensuite une intéressante conférence sur la valeur boulangère des blés. Il déclara : « La meunerie prétend que nos blés nationaux, pour obtenir une farine panifiable à souhait, ont besoin d'être mélangés à des froments exotiques et notamment le Manitoba, sous prétexte que nos blés seraient insuffisants en gluten. Or, ceci réclame étude et le Ministre de l'Agriculture, saisi de la question, fait effectuer des recherches. Il fera connaître le résultat de ses travaux.

Nous pouvons obtenir d'excellent pain avec nos blés. Certes, il conviendrait de discerner par la sélection les variétés les meilleures et il annonce certaines expériences et méthodes propres à fixer la valeur de la pâte.

D'autre part, le manitoba tant vanté pousserait en des sols riches en magnésie ; notre terre des Flandres, en ce qui concerne cette substance, serait appauvrie ; or, cette substance, aurait une influence sur la bonne qualité du froment. C'est ainsi qu'en Frise (Hollande), on obtiendrait de magnifiques récoltes, grâce à l'abondance de la magnésie dans la couche arable.

On a peut-être aussi le tort, chez nous, de vouloir du pain trop blanc, au détriment de la qualité nutritive ».

En terminant, M. Guilbaut signale également — comme il fut signalé déjà par M. Florimond Desprez — que le droit de douane des blés exotiques était porté de 50 à 80 fr. le quintal.

FEUILLETON DU 23 MAI 1930. — N° 20

La petite châtelaine

PAR ETIENNE MICHEL

Des pas crissèrent sur l'allée. Ce fut Croûton qui, par un aboiement, révéla sa maîtresse.

— Ah ! c'est vous, Madame Lucot ! dit-elle à une petite vieille qui arrivait, tenant à la main des lettres et des journaux.

— Bonjour, Madame ! c'est le courrier ; Voilà !... Je voulais aussi dire à Madame, ajouta la concierge, quelque chose de bien ennuyeux... pour moi !

— Et qu'y a-t-il donc, ma bonne maman Lucot ?

— Je viens de recevoir une lettre de ma sœur qui me prévient que son état de santé va de mal en pis et qu'elle ne peut plus rester seule pour faire marcher sa ferme. Elle me supplie d'aller vivre avec elle. Moi, ça m'ennuie beaucoup, parce que, d'abord, il y a vingt ans que je suis concierge ici — bien avant que M. Barjac ait hérité la propriété — ; ensuite, parce que Madame est si bonne si gentille avec moi.

« Seulement, n'est-ce pas ? de toute ma famille, il ne me reste que cette sœur aînée... Et comme je suis veuve, je me dis que mon devoir est d'aller l'aider. Je rendrai bien des services là-bas...

— Ma pauvre Madame Lucot, répondit Gina, je vous plains de tout mon cœur d'avoir ces ennuis et je me rends à vos raisons. Nous vous regretterons bien, mais, comme vous venez de me le dire, votre place est maintenant là-bas plutôt qu'ici. J'en parlerai, ce soir, à mon mari, et dès que nous aurons trouvé quelqu'un pour vous remplacer, je vous préviendrai... A moins que l'état de votre cœur nécessite votre départ immédiat.

— Oh ! non, Madame, se récria la concierge, je ne veux pas partir « à la sauvette » ! Vous aurez tout le temps pour trouver mon successeur... Du reste, je ne peux pas déménager du soir au matin... Il faudra même que je prie le père Schœrbeyk de s'occuper de me trouver une voiture et de me donner un coup de main pour le nettoyage, lui qui ne fait rien de toute la journée, ça ne le dérangera guère.

— C'est entendu, Madame Lucot ! Merci !...

Et Gina renvoya d'un geste la bavarde concierge.

— En voilà un courrier ! dit-elle en éparpillant sur ses genoux lettres et journaux.

Gracieusement allongée dans son rocking, enveloppée dans un élégant déshabillé de crêpe de Chine, Gina prit connaissance de toutes ces missives.

Son attention fut attirée par une enveloppe jaune à en-tête de l'Administration des Postes. Cette lettre lui était adressée rue Boulevard-Valbenoîte et la rejoignait à La Fouillouse. Gina, intriguée, déchira l'enveloppe et en retira une lettre cachetée où ces trois mots : « Retour à l'envoyeur » étaient tamponnés. Elle reconnut son écriture et elle lut :

Monsieur Claude Prémery
Villa « Les Mimosas »
Le Puy (Haute-Loire).

Elle eut un geste de contrariété.

— Oh ! par exemple ! s'exclama-t-elle, faut-il que je sois distraite ! Où avais-je donc la tête le jour où j'ai écrit cette adresse ?

La vieille Julie traversait la terrasse. Gina l'appela.

— Tiens ! regarde si je suis sotte ! J'ai mis Le Puy au lieu de Cavalaire sur la lettre où j'annonçais à Claude Prémery mon prochain mariage !... Ça, c'est trop bête !... Qu'a-t-il dû penser de moi s'il a appris que je m'étais mariée sans lui en faire part ?

— Bien sûr, répondit Julie en secouant la tête. Un si gentil jeune homme, si bien élevé, si serviable !... Il faut garder cette lettre pour la lui montrer à l'occasion. Il verra ainsi que Madame lui avait bien écrit et que seule une distraction...

— Certainement !... Tu n'as pas idée comme j'étais peinée de n'avoir pas reçu de Claude Prémery le moindre petit mot de félicitations... Je m'explique, maintenant !... Oh ! que je suis donc contrariée !... Il faudra que je demande aux Pitagru s'il est revenu du Midi. Pauvre garçon ! Je serais désolée de lui avoir causé de la peine, même involontairement. Pourvu qu'il soit bien remis de sa grippe ! Il n'allait pas bien du tout quand il est parti, tu sais...

La sonnerie du téléphone retentit.

Gina se précipita dans le hall où était installé l'appareil :

— Allo ! allo !... Oui... Ah ! c'est toi, mon chéri ?... tu pars tout de suite ?... Pour combien de temps ?... Deux jours ! Comme c'est long !... Mais si, c'est très long sans toi, deux grandes journées !... C'est bien, Julie va préparer ta valise... Oui... à tout à l'heure... dans une demi-heure ?... Entendu, tout sera prêt... C'est vrai ?... tant que cela ?... Moi aussi, mon Pierrot, je t'adore... A tout de suite !

Gina raccrocha l'appareil.

— Julie... viens vite avec moi... Il faut que nous préparions la valise de